

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REQU

RAPPORT N° 140304-12-CUL

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-ÈTE-MARIE

SCHEMA INICIATIVA : CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE TRADITIONNELLE « LOS SEUVETONS »

Mme Jaubert Bataille rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 28 novembre 2012 pour prendre la compétence Iniciativa et notamment la « Coordination de l'enseignement professionnel de la musique traditionnelle béarnaise/gasconne/occitane ». Cela concerne l'école de musique de Lasseube qui est reconnue par le CG64, comme la seule école d'enseignement de musique exclusivement traditionnelle sur le Béarn.

Dans ce cadre, la CCPO subventionne l'association « Los Seuvetons » à hauteur de 10 000 €/an.

Cette subvention appelle le même montant de la part du CG64.

Afin d'assurer une pérennité au fonctionnement de l'école de musique, la CCPO se propose de relayer la demande de l'Association et de signer avec elle une convention sur 3 ans sur la période 2014 - 2016.

Les crédits nécessaires à cet engagement seront inscrits au BP 2014 (section fonctionnement).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Président à signer pour 3 années 2014 - 2015 - 2016 la convention de partenariat avec l'École de Musique traditionnelle "los Seuvetons" et à verser la subvention annuelle de 10 000 euros.
- **INSCRIT** les crédits de subvention aux budgets primitifs 2014 - 2015 et 2016 (compte 65 subventions aux organismes privés)

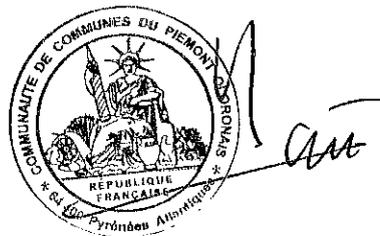
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Le Président

Affiché le 14.03.14

Jean-Etienne GAILLAT



REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE